



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 780 - ÉDITION DU 18 SEPTEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Futsal



6 avenue du Bosquet
95560 Baillet-en-France



01 34 08 11 28

SIRET 323 037 713 00035

APE 9319Z



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°09

Réunion du :	Mardi 15 septembre 2026 à 14h00
Président de séance :	MME BAUDRY
Présents :	MM. COKGUL – MACINA
Assiste :	M. LE RIGOLEUR
Excusés :	MME SYLVESTRE – MM. PODAN MAVOUNZY - PEZIERE

Toutes les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif du DVOF.

APPEL AUX CLUBS

La Commission informe que des places restent disponibles dans les différentes catégories suivantes :

- ANCIENS D4 : 1 place
- PLUS 55 ANS : 2 places
- PLUS 45 ANS : 1 place
- CDM D2 : 3 places
- SENIORS D4 : 2 places
- U18 D3 : 3 places
- U17 D1 : 3 places
- U15 D2 : 2 places
- U14 D5 : 1 place

La Commission précise que les engagements seront clos au plus tard le 28 septembre 2026.

Dans l'hypothèse où le championnat aurait déjà débuté dans l'une des catégories concernées, les rencontres correspondantes seront programmées sur une journée de remise propre à chaque catégorie.





1. AJOUTS/RETRAITS D'EQUIPES

CHAMPIONNAT U18

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U18 D3/A ;
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

500611 – BEAUCHAMP AS (U18 D3/A)

Courriel du 12/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U18 D3/A ;
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

CHAMPIONNAT U16

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U16 D4/A
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

527269 – ST BRICE FC (U16 D4)

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande du club relative à l'engagement d'une équipe supplémentaire en U16 D4, ainsi que de son souhait de voir cette équipe évoluer en alternance avec son équipe 2, engagée en U16 D1/A.
La Commission accorde l'alternance demandée ;
Décide d'engager cette équipe en U16 D4/A.

528672 – ECOUEN FC (U16 D4)

Courriel du 10/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement d'ECOUEN FC 3 en U16 D4/A.
Cette équipe devra impérativement jouer à 15h30 (coup d'envoi) pour ne pas avoir de conflit d'installation.
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

500712 – EZANVILLE ECOUEN US (U16 D4/A)

Courriel du 11/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U16 D4/A ;





Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

500565 – SURVILLIERS AVENIR (U16 D4)

Notification Extranet du 14/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement de SURVILLIERS AVENIR en U16 D4/A.

542402 – FOSSES UF (U16 D4)

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement de FOSSES UF en U16 D4/A ;
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

CHAMPIONNAT U15

530273 – PARMAIN AC (U15 D2/B)

Courriel du 11/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U15 D2/B
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

500565 – SURVILLIERS AVENIR (U15 D2/A)

Notification Extranet du 14/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U15 D2/A
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

CHAMPIONNAT U14

511509 – ROISSY EN FRANCE US 2

Notification Extranet du 12/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U14 D5 ;
Valide l'engagement de ROISSY EN FRANCE US en U14 D5/B ;
Informe toutefois l'impossibilité de respecter l'alternance demandée avec l'équipe 1 en U14 D2/A.





2. MODIFICATION DATE/HORAIRES/LIEUX

CHAMPIONNAT U18

519844 – OSNY FC

Courriel du 10/09/2026

La Commission prend connaissance d'un problème d'alternance concernant l'équipe U18 D2/B ;

En conséquence, elle décide de modifier les dates des rencontres suivantes :

- 79019859 – VS BEAUCHAMP AS 1 : rencontre initialement prévue le 20/09/2026, reportée au 25/10/2026 ;
- 79019846 – VS CERGY PONTOISE FC 2 : rencontre initialement prévue le 06/12/2026, reportée au 10/01/2027 ;
- 79019917 – VS COSMO TAVERNY 1 : rencontre initialement prévue le 14/03/2027, avancée au 21/02/2027 ;
- 79019930 – VS ST BRICE FC 2 : rencontre initialement prévue le 25/04/2027, avancée au 18/04/2027.

79019863 COURDIMANCHE AS 1 / COSMO TAVERNY 1 du 20/09/2026 U18 D2/B

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note de la demande de changement d'horaire du match cité ci-dessus, en raison d'un problème de sécurité sur son installation ;

Donne son accord pour un coup d'envoi à 14h30 ;

Demande au club de COURDIMANCHE AS de prévenir son adversaire que ce match se déroulera à 14h30.

CHAMPIONNAT U16

79032160 PONTOISIENNE JS 1 / JOUY LE MOUTIER FC 2 du 20/09/2026 (U16 D3/B)

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de modification de l'horaire de la rencontre, avec un coup d'envoi fixé à 12h00 au lieu de 11h00, en raison d'un conflit d'installation avec l'équipe CDM D1 de l'AS PORTUGAIS DE CERGY (552572), dont la rencontre est programmée à 9h45 sur le même terrain.

La Commission donne son accord à cette demande.

Par ailleurs, la Commission demande au club PONTOISIENNE JS de rechercher une solution pérenne afin d'éviter tout conflit d'installation au cours de la saison avec l'équipe CDM de l'AS PORTUGAIS DE CERGY, notamment par une éventuelle modification de l'horaire habituel du coup d'envoi.





En cas d'impossibilité de mettre en place une solution permanente, la Commission demande au club PONTOISIENNE JS d'adresser un courriel pour chaque rencontre concernée par un conflit d'installation.

La Commission examinera alors chaque situation et prendra la décision appropriée.



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 15 septembre 2026

Présents : Mme BOUAZI – ESCOIGNARD (comité) et MM. Huart – Joly- SAID

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATION

1. PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS

Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le 28 septembre 2026, soit quinze jours avant le début des championnats.

2. MODALITES D'ENGAGEMENT DES EQUIPES A 8

Un [formulaire d'engagement](#) est disponible sur le site du DVOF et transmis aux clubs par l'intermédiaire de la messagerie officielle pour les catégories suivantes :

- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.

3. BRASSAGE U15F A 8

Cette saison, des plateaux de brassage sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour la catégorie U15F à 8.

Durant la période comprise entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans cette catégorie, y compris s'ils n'ont pas participé aux tours de brassage.





Les dates de brassage communiquées sont les suivantes :

- 26 septembre
- 3 octobre 2026
- 10 octobre 2026.

FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

HERBLAY ES

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

ECOUEN FC

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F et U18F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

U15F - INSCRIPTIONS

GOUSSAINVILLE FC

Inscription validée pour 1 équipe

FOSSES FU

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

BELLOY ST MARTIN ACS

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

JOUY LE MOUTIER FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (6)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

VIARMES ASNIERE OL

Inscription validée pour 1 équipe

ENT BEAUMONT

L'inscription est mise en attente par manque de licence (8 + D1)





Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

U18F - INSCRIPTIONS

GOUSSAINVILLE FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4+D1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT BEAUMONT

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ERAGNY FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3 + D1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

VILLIER LE BEL VAFF

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2+ D1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

SENIORS F - INSCRIPTIONS

GOUSSAINVILLE FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0))

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

FOSSES FU

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

CHAMPAGNE SFC

Inscription validée pour 1 équipe

BELLOY ST MARTIN ACS

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT BEAUMONT

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

AUVERS FC

Inscription validée pour 1 équipe



**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Inscription validée pour 1 équipe

FOOT A 11

U15F D1

HERBLAY ES 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (5)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

AJED 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 & 2

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT BEAUMONT MOURS 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (8)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

MONTMORENCY FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ADAMOIS OL 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (7)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ST BRICE FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (10)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT SSG/SOISY 2

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

MERY MERIEL FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (7)





Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

VILLIERS AFF 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

GONESSE RC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ECOUEN FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

EZANVILLE ECOUEN 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ERMONT ASM 1

Inscription validée pour 1 équipe

FRANCONVILLE FC 1

Inscription validée pour 1 équipe

ST OUEN AUMONE AS

Inscription validée pour 1 équipe

CERGY PONTOISE FC 2

Inscription validée pour 1 équipe

U18F D1

ECOUEN FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ERAGNY FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

EZANVILLE ECOUEN 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)





Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

MERY MERIEL FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

FOSSES FU

L'inscription est mise en attente par manque de licence (8)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

GOUSSAINVILLE FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

SENIORS F D1

AJED 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT ARGENTEUILLAISE 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT SSG/SOISY 2

L'inscription est mise en attente par manque de licence (8)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

GAFEPB/FRANCONVILLE 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (9)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

GARGES les GONESSES FC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

GONESSE RC 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

MARCOUVILLE CITY CP 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ST BRICE FC 1



L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ST OUEN L'AUMÔNE AS 1

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 11 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL POUR LES ENFANTS

RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
Mr Ait Larbi – M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Bastos (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





COURRIERS DES CLUBS

OSNY FC : Mail du 14/09/26

Pris note de votre demande concernant vos équipes U10 et U11. La commission vous rappelle que la 1ère phase aura lieu après les 3 journées de brassage.

ST PRIX ES : Mail du 14/09/26

Pris note de votre désengagement d'une équipe U8 & U9, ce qui porte votre engagement à 3 équipes U8 et 3

FRETTOISE ES : Mail du 14/09/26

Pris note de votre demande d'engagement d'une nouvelle équipe U12

VILLIERS FC : Mail du 14/09/26

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U10 & U11

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 06/09/26

Pris note de votre confirmation d'engagement de vos équipes U7 à U13

MENUCOURT AS : Mail du 13/09/26

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U6/U7

ENTENTE SSG : Mail du 09/09/26

Pris note de la confirmation de votre éducateur pour l'équipe U11 Avenir

PERSAN FC : Mail du 14/09/26

Pris note de vos responsables par équipes

ERAGNY FC : Mail du 12/09

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U6/U7, à savoir 4

ROISSY US : Mail du 10/09

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U11

BESSANCOURT FC : Mail du 09/09

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes, à savoir dans chaque catégorie de U7 à U11. Vos équipes participeront plateaux ou rencontres dès la validation des licences de vos joueurs.

ERAGNY FC : Mail du 09/09

Pris note de votre demande d'engagement en Critérium Avenir. La demande étant hors délai, vos équipes sont reversées dans le critérium départemental.

MARLY ES : Mail du 08/09

Pris note de votre demande de retrait de votre équipe U11 en critérium Avenir

ST OUEN AS : Mail du 14/09/26

Pris note de l'engagement supplémentaire d'une équipe U10 et d'une équipe U11 en critérium départemental, soit 2 pour chaque catégorie.

BESSANCOURT FC : Mail du 11/09/26

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la Finale U9 du 25/04 /27 et de la JND du 12/06/27





CRITERIUM AVENIR

Équipes retenues sur les différents Critériums Avenir

U10	U11	U12
ARGENTEUIL RC CERGY PONTOISE FC COSMO TAVERNY ECOUEN FC ENTENTE SSG ERMONT AMS FOSSES UF FRANCONVILLE FC GARGES FCM GONESSE RC GROSLAY FC HERBLAY ES JOUY FC MARLY ES MONTMAGNY FC OSNY FC SARCELLES AAS SOISY AM FC ST BRICE FC ST LEU FC ST OUEN AS VILLIERS FC	ARGENTEUIL RC CERGY PONTOISE FC COSMO TAVERNY ECOUEN FC ENTENTE SSG ERMONT AMS FOSSES UF FRANCONVILLE FC GARGES FCM GONESSE RC (30/07) GROSLAY FC HERBLAY ES JOUY FC MONTMAGNY FC OSNY FC SARCELLES AAS SOISY AM FC ST BRICE FC ST OUEN AS VIARMES ASNIERES OL VILLIERS FC	ARGENTEUIL RC BEAUCHAMP AS CERGY PONTOISE FC COSMO TAVERNY ECOUEN FC ENTENTE SSG ERMONT AMS FOSSES UF FRANCONVILLE FC GARGES FCM GONESSE RC JOUY FC MONTIGNY FC MONTMAGNY FC OSNY FC SARCELLES AAS SOISY AM FC ST BRICE FC ST OUEN AS VILLIERS FC
	U13	
	ENTENTE SSG FRANCONVILLE FC GONESSE RC HERBLAY ES JOUY FC MONTMAGNY FC SOISY AM FC ST BRICE FC ST LEU FC VILLIERS FC	



EQUIPES ENGAGEES POUR LA SAISON 26/27

N° du Club	Nom du club	U6-U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
500565	SURVILLIERS AVENIR	1	1	1	1	1	1	1
500575	CORMEILLAIS ACS	0	0	0	0	0	0	0
500578	FRANCONVILLE FC	10	5	5	3	3	1	2
500611	BEAUCHAMP AS	4	2	3	3	3	1	2
500681	VIARMES ASNIERES OL.	3	3	2	2	3	2	1
500686	MAGNY FC	3	3	2	1	2	2	0
500695	SARCELLES AAS	4	3	1	2	2	2	2
500712	EZANVILLE US	1	1	1	0	1	0	1
507986	ST PRIX ES	2	3	3	2	2	2	2
509431	SOISY AM FC	0	0	0	2	3	2	3
510501	AUVERS ENNERY FC	4	2	2	1	1	1	0
510506	GONESSE RC	8	4	4	3	3	3	1
511000	ERAGNY FC	4	4	3	3	3	3	0
511509	ROISSY US	2	2	1	2	1	1	0
513926	DOMONT FC	1	1	1	1	1	1	1
515375	FRETTOISE ES	3	0	4	1	1	2	0
517328	ENTENTE SSG	5	5	4	3	4	2	3
517377	MONTMAGNY FC	6	3	3	2	2	3	0
518488	ST OUEN AS	8	4	4	2	2	1	1
518657	BOISSY L'AILLERIE	0	0	0	0	0	0	0
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	1	0	1	0	1	0	1
519616	MARLY ES	3	3	3	2	2	1	0
519763	THILLAY ESM	2	2	2	1	2	1	1
519844	OSNY FC	4	4	4	2	2	2	2
520871	PUISEUX LOUVRES FC	3	3	3	2	2	2	2
522689	ARNOUVILLE FAS	4	2	3	2	1	2	0
522695	GARGES FCM	2	3	4	2	2	2	2
522868	MONTSOULT BAILLET US	2	1	2	2	1	1	0
523266	GROSLAY FC	4	4	4	1	1	2	0
524020	VEMARS ST WITZ FC	1	0	1	0	1	0	1
524664	BRUYERES BERNES USM	2	2	2	1	1	1	1
525937	GAFEPB	0	1	1	1	1	1	1
526262	BOUFFEMONT ACF	2	1	2	0	1	1	0
527269	ST BRICE FC	4	3	2	2	0	2	0
527726	FONTENAY FC	2	0	1	0	0	0	0
527755	MENUCOURT AS	3	3	3	2	2	1	1
528672	ECOUEN FC	6	2	3	3	1	3	0
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	2	2	2	1	1	0	1





N° du Club	Nom du club	U6-U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
530273	PARMAIN AC	1	0	1	0	1	0	1
530279	BEZONS USO	2	3	3	3	3	3	2
531088	NEUVILLE AS	2	2	3	1	2	1	0
533517	JOUY FC	7	5	5	2	2	2	2
538505	VAUREAL FCM	4	0	4	1	2	2	2
540630	ADAMOIS OL	4	3	2	2	2	2	0
542402	FOSSÉS FU	4	4	4	2	3	3	2
545913	COURDIMANCHE AS	4	2	2	2	1	1	1
546116	MONTMORENCY FC	4	2	1	2	2	1	0
549307	COSMO TAVERNY	4	0	0	2	3	3	2
549915	CHARS AS	1	0	1	0	1	0	1
549968	ST LEU FC	2	2	2	2	3	3	1
550582	VILLIERS FC	4	4	4	2	2	2	2
550638	PERSAN FC	2	2	4	3	3	2	2
550783	PONTOISIENNE JS	2	3	3	2	2	2	1
551390	ERMONT AMS	4	4	4	2	2	1	0
551444	ARGENTEUIL FC	5	5	4	4	4	4	2
551988	CERGY PONTOISE FC	10	5	5	6	6	4	4
554313	CHAMPAGNE SFC	3	2	2	3	1	2	0
560130	ERMONT ACF	4	4	4	2	2	2	2
560811	MONTIGNON FC	0	0	0	0	0	0	0
560812	PIERRELAYE FC	4	4	3	2	2	1	2
561058	HERBLAY ES	3	3	2	3	2	4	1
561118	MONTIGNY FC	4	4	3	2	2	1	2
563529	VEXIN AS	0	3	3	1	3	0	2
564560	BONNEUIL ASC	0	0	0	0	0	0	0
564626	AS ORVILLOISE	0	0	0	0	0	0	0
565017	ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE	0	0	0	0	0	0	0
565187	AJED	3	3	2	3	3	3	0
565312	PRESLES FC	0	0	1	0	1	0	0
565601	EAUBONNE FC	4	2	2	2	2	1	1
565836	BESSANCOURT FC	1	1	1	1	1	0	0
580487	MERY MERIEL FC	2	4	4	2	2	2	1
580882	MARCOUVILLE CITY CPA	5	3	3	2	2	2	2
581364	GOUSSAINVILLE FC	4	4	4	3	2	2	2
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	4	4	4	3	3	2	2
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2	1	1	1	1	0	0
590534	ARGENTEUIL RC	7	4	4	3	3	0	0





La commission se basera sur ces engagements d'équipes pour l'organisation des prochains plateaux et des 3 tours de brassage.

JOURNEES DE RENTREE DU FOOT

U8 & U9 Samedi 19/09

Sites Pilotes :

Secteur Ouest BEAUCHAMP AS

Secteur Est VIARMES ASNIERES OL

Secteur Sud MONTMAGNY FC

U6 & U7 Samedi 26/09

Sites Pilotes :

Secteur Ouest Appel à candidature

Secteur Est Appel à candidature

Secteur Sud ERMONT AS



PROCHAINE REUNION LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 15 septembre 2026

Présents : Mme Bouazi - Escoignard (comité) et Mm. Huart – Joly – Saïd

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn

U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATION

L'engagement des équipes catégories U7F, U9F, U11F, U13F et U13F avenir à 8 ou à 5 se fera via FAL

Possibilité d'engager des équipes jusqu'au 14 octobre 2026 dans les catégories suivantes

- U11F à 8
- U13F à 8
- U13F avenir

Pour les équipes engagées, impératif d'avoir 8 licenciées par équipe à la date du 13 octobre 2026 pour valider l'engagement de l'équipe :

Publication des groupes et calendriers au plus tard le 19 octobre 2026, soit 2 semaines avant le début des critères.

Vous pourrez engager une équipe Foot à 5 U11F ou U13F tout au long de l'année, nous vous affecterons au prochain plateau de la catégorie sous 2 semaines minimum.





Cette année trois plateaux de brassages sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les catégories U11F et U13F.

Durant la période entre le 14 septembre 2026 et le 10 octobre 2026 vous pouvez engager une équipe dans la catégorie visée même si vous n'avez pas fait tous les tours de brassages.

U11F :

26 septembre 2026

03 octobre 2026

10 octobre 2026

U13F :

26 septembre 2026

03 octobre 2026

10 octobre 2026

Pour inscrire un horaire de coup d'envoi dans FAL il faut émettre un souhait quand vous engagez votre équipe :
Engagement

Inscrire son équipe avec son responsable

- Souhait -
- Possibilité d'accueillir ; sélectionné ☐

Un menu déroulant vous permettra de choisir l'horaire du début de rencontre à domicile

Rappel :

Cette année le créneau horaire pour le foot des enfants de U6F à U13F est compris entre **9h30 à 11h30**.

La commission n'acceptera pas une heure de coup d'envoi en dehors de cette plage horaire.

Nous invitons les clubs à indiquer un horaire de coup d'envoi à domicile dans FAL

U7F : Ent ARGENTEUILLAISE
AJED

U9F : EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FOSSES FU
FRANCONVILLE FC

U11F : EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FOSSES FU
FRANCONVILLE FC
BRUYERE BERNES USM
CERGY-PONTOISE FC
HERBLAY ES
PERSAN US 03

U13F : EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FRANCONVILLE FC
CERGY-PONTOISE FC
HERBLAY ES
PERSAN US 03

Vous pouvez également inscrire dans commentaires vos alternances, surface de jeu, ect...



**HORAIRES DES RENCONTRES****MONTMORENCY FC**

U11F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

BOUFFEMONT ACF

U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h

ERMONT AS

U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h

JOUY LE MOUTIER FC

U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h30

U11F - FOOT à 8 - INSCRIPTIONS**AJED**

L'inscription est mise en attente par manque de licences (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

BRUYERE BERNES USM

L'inscription est mise en attente par manque de licence (7)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

CERGY-PONTOISE FC 1

Inscription validée pour 1 équipe

CERGY-PONTOISE FC 2

L'inscription est mise en attente par manque de licence (6)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ENT BEAUMONT MOURS

Inscription validée pour 1 équipe

ENT ARGENTEUILLAISE

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription



**ERMONT AMS**

Inscription validée pour 1 équipe

FRANCONVILLE FC

Inscription validée pour 1 équipe

MONTMORENCY FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

PERSAN US 03

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

VILLIER LE BEL VAFF

L'inscription est mise en attente par manque de licence (0)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ST PRIX ES

L'inscription est mise en attente par manque de licence (6)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

U11F –FOOT A 5 - INSCRIPTIONS**ENT BEAUMONT MOURS**

Inscription validée pour 1 équipe

U13F - FOOT à 8 - INSCRIPTIONS**ADAMOIS OL**

L'inscription est mise en attente par manque de licence (3)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

AJED

L'inscription est mise en attente par manque de licences (5)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

BELLOY ST MARTIN ASC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (7)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

BOUFFEMONT ACF

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

CERGY-PONTOISE FC 1



Inscription validée pour 1 équipe

ENT BEAUMONT MOURS

Inscription validée pour 1 équipe

ENT ARGENTEUILLAISE 1

Inscription validée pour 1 équipe

ENT ARGENTEUILLAISE 2

L'inscription est mise en attente par manque de licence (2)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

FONTENAY EN PARISIS FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (7)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

FOSSES FU

L'inscription est mise en attente par manque de licence (4)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

FRANCONVILLE FC

Inscription validée pour 1 équipe

JOUY LE MOUTIER FC

Inscription validée pour 1 équipe

MERY-MERIEL FC 1

Inscription validée pour 1 équipe

MONTMORENCY FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

PERSAN US 03

L'inscription est mise en attente par manque de licence (1)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

ST BRICE FC

L'inscription est mise en attente par manque de licence (6)

Nous vous rappelons que chaque équipe engagée doit avoir 8 joueuses licenciées dans la catégorie pour prendre en compte l'inscription

HERBLAY ES

Inscription validée pour 1 équipe

ERMONT ASM

Inscription validée pour 1 équipe





COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027

FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 08/09/2026

SEPTEMBRE 2026

- Formation FMI : Jeudi 17 Septembre 2026 - 18h30/20h00
- Arbitre occasionnel : Jeudi 17 Septembre 2026 - 18h30/20h30
- **Accompagner une équipe U6-U11** **Samedi 26 Septembre 2026 – 8h00/12h00**
- **Accompagner une équipe U12 à seniors** **Samedi 26 Septembre 2026 – 14h00/18h00**
- Formation FMI : Mardi 29 Septembre 2026 - 19h00/22h00

OCTOBRE 2026

- Arbitre occasionnel : Mardi 13 Octobre 2026 - 19h00/22h00
- **Accompagner une équipe U6-U11** **Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00**
- **Accompagner une équipe U12 à seniors** **Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00**





NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 07 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

JUIN 2027





FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.





La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

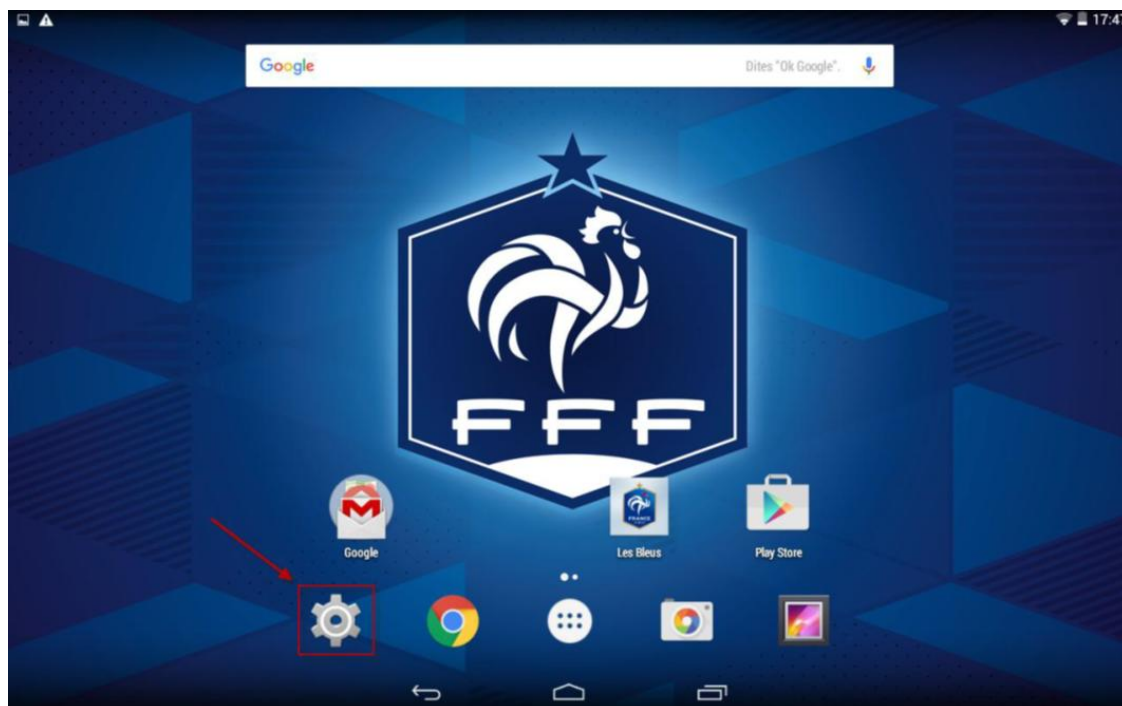
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

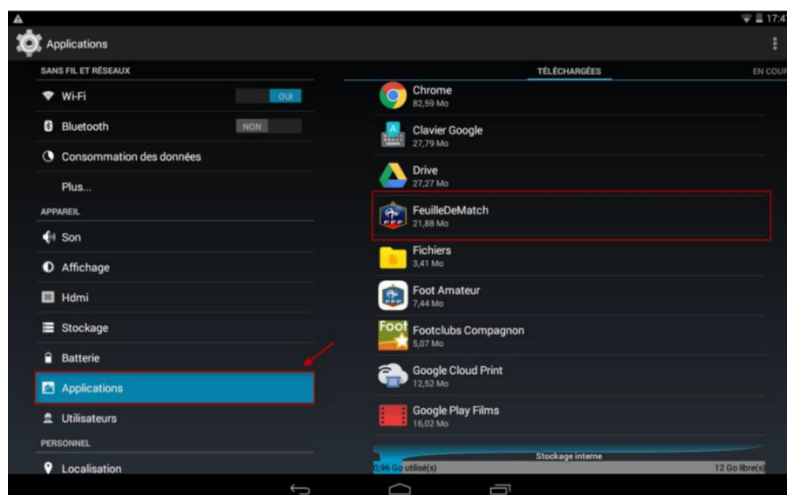
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



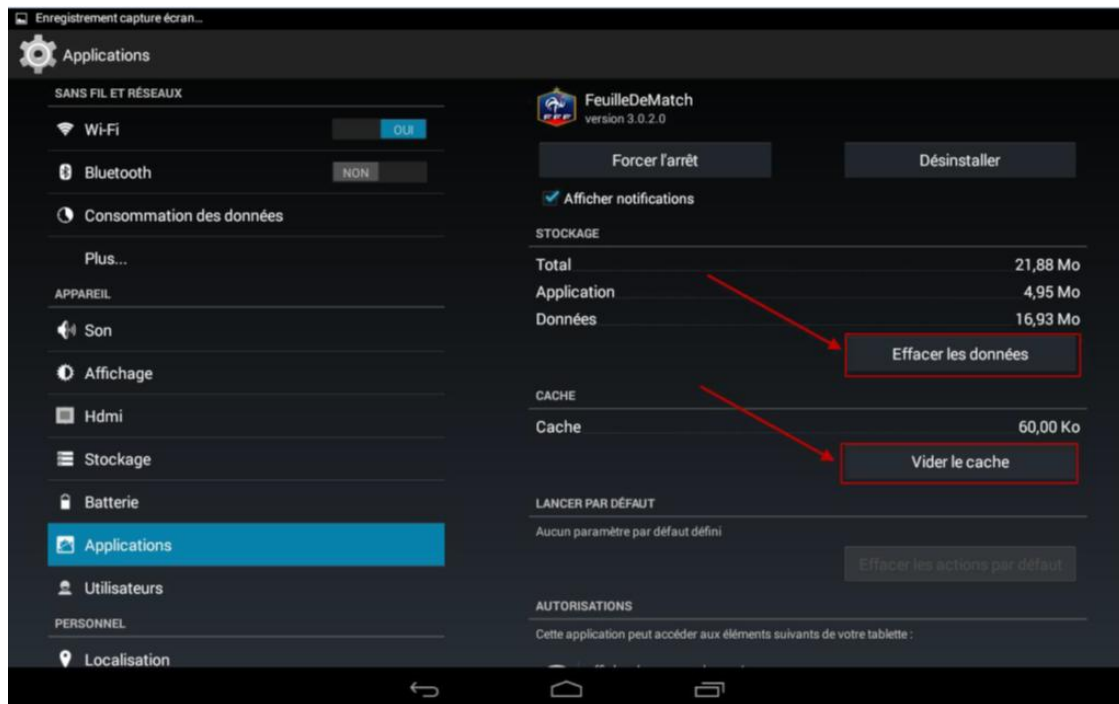


☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

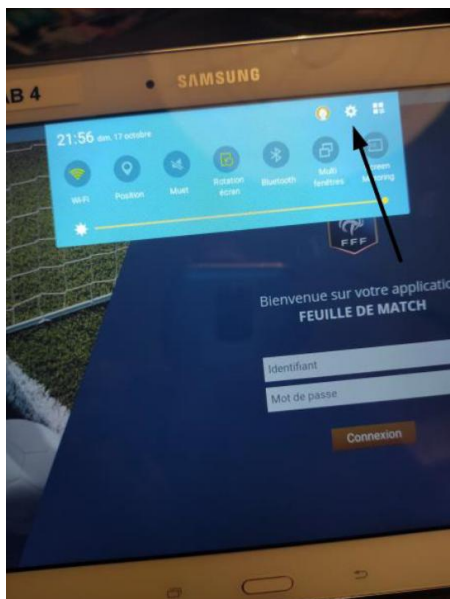




🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

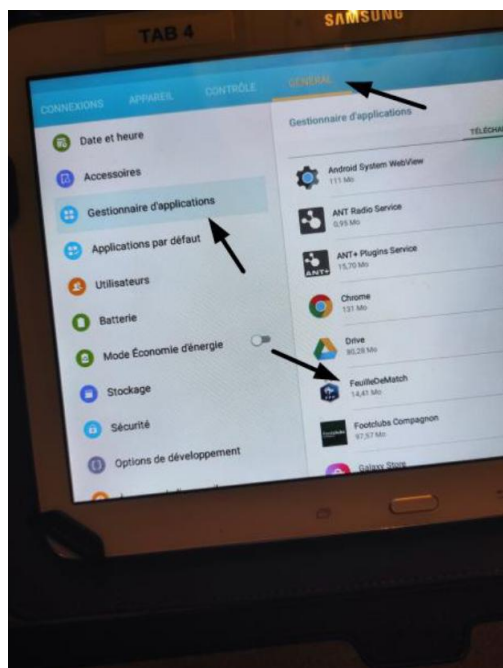
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

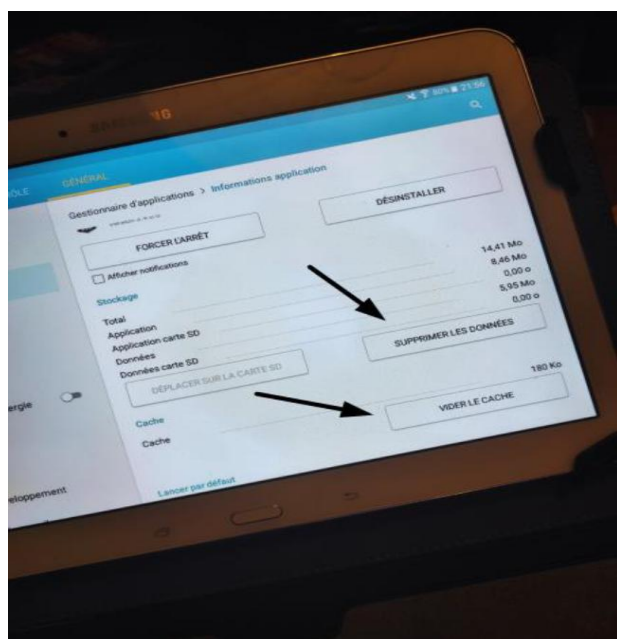


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 15 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Paumier – Lacour – Gomes.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

[Article 3.4](#)

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Bœuf-Monteiro - Crier - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

RC Gonesse : Mail du 09-09-26

Pris note de votre souhait d'engager des équipes de jeunes en entente avec Les Sportifs de Garges.

Parmain Futsal : Mail du 10-09-26

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase.

Méry-Mériel FC : Mail du 11-09-26

Pris note de votre demande d'inversion de match pour la rencontre du 18-09-26 contre Combo Futsal.

Veuillez effectuer une demande Footclubs.

Sannois FCE : Mail du 13-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

FC VLB : Mail du 14-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

AFS Vauréal : Mail du 14-09-26

Pris note de votre absence excusée à la réunion des clubs.

Les Sportifs de Garges : Mail du 14-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

FC VLB : Mail du 14-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

Parmain Futsal : Mail du 15-09-26

Pris note de votre souhait d'engager une équipe U12.

Montmorency Futsal : Mail du 15-09-26

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase.

EVOLUTION DU TEMPS DE JEU – SAISON 2026/2027

Le Comité de Direction de la LPIFF a validé la modification du temps de jeu des compétitions futsal nationales et régionales des catégories U16 à Seniors masculines et U18F à Seniors Féminines (modification annoncée dans le PV Futsal de Ligue du 06 juillet 2026).

Le district du Val d'Oise de Football doit donc modifier également le temps de jeu des compétitions départementales correspondantes.

Le Comité de Direction du DVOF lors de sa réunion du 17 juillet 2026 a validé la modification du temps de jeu ci-dessous :

Championnats Seniors et Coupes départementales : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U16 : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U14 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U12 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium U10 : **2 x 20 mn** sans arrêt du chronomètre

La Commission invite les clubs concernés à prendre leurs dispositions pour bénéficier d'un créneau horaire de match compatible avec cette évolution de temps de jeu.





MATCHS REMIS

SENIOR D2

Modification de date cause 2 matchs 2 jours consécutifs.

Match n° 79267170 : Rc Eaubonne 1 / AJED 2 : le mardi 13-10-26 à 20H30

CHANGEMENT D'HORAIRE

SENIOR D2 - A

Modification de l'horaire des rencontres à domicile

Akacias Futsal 1 : le dimanche à 10H30

CALENDRIER SENIORS D1 SAISON 2026 / 2027

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 10)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
14-sept.-26	21-sept.-26	5-oct.-26	2-nov.-26	16-nov.-26	30-nov.-26	7-déc.-26	14-déc.-26	18-janv.-27
au	au	au	au	au	au	au	au	au
20-sept.-26	27-sept.-26	11-oct.-26	8-nov.-26	22-nov.-26	6-déc.-26	13-déc.-26	20-déc.-26	24-janv.-27
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10
Journée 18	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
10-mai-27	25-janv.-27	1-févr.-27	22-févr.-27	1-mars-27	8-mars-27	22-mars-27	19-avr.-27	3-mai-27
au	au	au	au	au	au	au	au	au
16-mai-27	31-janv.-27	7-févr.-27	28-févr.-27	7-mars-27	14-mars-27	28-mars-27	25-avr.-27	9-mai-27

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.





ENGAGEMENTS SENIORS D2 SAISON 2026 / 2027

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
14-sept.-26 au 20-sept.-26	21-sept.-26 au 27-sept.-26	5-oct.-26 au 11-oct.-26	2-nov.-26 au 8-nov.-26	16-nov.-26 au 22-nov.-26	30-nov.-26 au 6-déc.-26	7-déc.-26 au 13-déc.-26	14-déc.-26 au 20-déc.-26	18-janv.-27 au 24-janv.-27	9-nov.-26 au 15-nov.-26	11-janv.-27 au 17-janv.-27
2 - 11 4 - 9 6 - 7 8 - 5 10 - 3 12 - 1	3 - 1 5 - 10 7 - 8 9 - 6 11 - 4 2 - 12	4 - 2 6 - 11 8 - 9 10 - 7 1 - 5 12 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 10 11 - 8 2 - 6 4 - 12	6 - 4 8 - 2 10 - 11 1 - 9 3 - 7 12 - 5	7 - 5 9 - 3 11 - 1 2 - 10 4 - 8 6 - 12	8 - 6 10 - 4 1 - 2 3 - 11 5 - 9 12 - 7	9 - 7 11 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 10 8 - 12	10 - 8 1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 11 12 - 9	11 - 9 2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1 10 - 12	1 - 10 3 - 8 5 - 6 7 - 4 9 - 2 11 - 12
Journée 22	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17	Journée 18	Journée 19	Journée 20	Journée 21
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
10-mai-27 au 16-mai-27	25-janv.-27 au 31-janv.-27	1-févr.-27 au 7-févr.-27	22-févr.-27 au 28-févr.-27	1-mars-27 au 7-mars-27	8-mars-27 au 14-mars-27	22-mars-27 au 28-mars-27	19-avr.-27 au 25-avr.-27	3-mai-27 au 9-mai-27	15-mars-27 au 21-mars-27	29-mars-27 au 4-avr.-27

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.

CALENDRIERS JEUNES U10 – U12 ET U14

GROUPES DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 10-10-26 Di 11-10-26	Sa 07-11-26 Di 08-11-26	Sa 14-11-26 Di 15-11-26	Sa 28-11-26 Di 29-11-26	Sa 05-12-26 Di 06-12-25	Sa 12-12-26 Di 13-12-26	Sa 09-01-27 Di 10-01-27	Sa 16-01-27 Di 17-01-27	Sa 03-10-26 Di 04-10-26
2 - 9 4 - 7 6 - 5 8 - 3 10 - 1	3 - 1 5 - 8 7 - 6 9 - 4 2 - 10	4 - 2 6 - 9 8 - 7 1 - 5 10 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 8 2 - 6 4 - 10	6 - 4 8 - 2 1 - 9 3 - 7 10 - 5	7 - 5 9 - 3 2 - 1 4 - 8 6 - 10	8 - 6 1 - 4 3 - 2 5 - 9 10 - 7	9 - 7 2 - 5 4 - 3 6 - 1 8 - 10	1 - 8 3 - 6 5 - 4 7 - 2 9 - 10

GROUPES DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 10-10-26 Di 11-10-26	Sa 07-11-26 Di 08-11-26	Sa 14-11-26 Di 15-11-26	Sa 28-11-26 Di 29-11-26	Sa 05-12-26 Di 07-12-25	Sa 12-12-26 Di 13-12-26	Sa 09-01-27 Di 10-01-27
2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1	3 - 1 5 - 6 7 - 4 2 - 8	4 - 2 6 - 7 1 - 5 8 - 3	5 - 3 7 - 1 2 - 6 4 - 8	6 - 4 1 - 2 3 - 7 8 - 5	7 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 8	1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 8





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2026 / 2027

Suite Réunion Futsal du Lundi 14-09, veuillez trouver ci-dessous les engagements jeunes reçus au DVOF.

Les clubs n'ayant pas transmis l'engagement de leurs équipes doivent envoyer un mail au DVOF pour le vendredi 18-09-26 dernier délai.

La commission établira les calendriers U10 - U12 et U14 le lundi 21-09-26

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Critérium U10	Critérium U12	Critérium U14	LIGUE U16	LIGUE U18
AFS VAURÉAL	582623	3	1	1	1	1	
ASF ARGENTEUIL	561071	3	2	2	2	1	1
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		1	2	1	2	1
AVICENNE ASC	551972			1	1	1	2
BEZONS USO	530279						1
CERGY-PONTOISE FC	551988					1	1
COMBO FUTSAL	560866			1	1	1	1
ENTENTE LSG-RCG	510506		1	1	1	1	1
ERMONT AmS	551390	2	1				
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1		
FUTSAL CLUB VLB	560814	2	2	2	2	1	
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	1	1	1	1	1
GÉNÉRATION HERBLAY FC	564856	2	1	1			
JC ACADEMY 95	565321	2	2	2	1	1	1
MARCOUVILLE CITY CP	580882	4	2	2	2	2	2
MONTMORENCY FUTSAL	590566						1
PARMAIN FUTSAL	551445			1		1	1
PERSANAISE CFJ	580869	2	2	2	1	1	1
SANNOIS FCE	550552		1	2	2	1	1
		21	17	21	17	16	16

RÉUNION D'INFORMATION

La commission Futsal remercie les **23 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **6 clubs** à cette réunion de début de saison.

La commission fait une présentation aux clubs de la procédure de demande de licences et un rappel sur les articles importants du RS du DVOF.

Information sur la composition des groupes D1 - D2 et sur la règle des montées et descentes.

Information sur le déroulement de la Coupe Nationale Futsal.

Information sur le calendrier des critères U10-U12 et U14.

Information sur l'application FAL pour l'engagement et le suivi des plateaux U8

Les équipes ne seront intégrées sur les plateaux ou dans les critères que lorsque le nombre de licenciés nécessaires sera atteint.

La forme de pratique pour la catégorie U8 reste la même que l'année précédente.

La forme de pratique pour les catégories U10 - U12 et U14 se fera sous la forme d'un critérium sur 2 phases.

La FMI est obligatoire tous les rencontres de critérium et de coupes.





Conformément à l'annexe financière 2026–2027 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents non excusés à la réunion d'information du 14-09-2026.

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| - 551972 - Avicenne Asc | amende 50€ |
| - 565896 - Eaubonne RC | amende 50€ |
| - 581364 - Goussainville FC | amende 50€ |
| - 580882 - Marcouville City CPA | amende 50€ |
| - 561101 - Montigny LVDB | amende 50€ |
| - 552305 - Osny United : | amende 50€ |

Prochaine réunion : Lundi 21-09-26 à 18H30

